

ÉDITION
ÉTÉ
2015

BULLETIN DESTINÉ
AUX SALARIÉS DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION



À NE PAS MANQUER :

- CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ
- FORMATION

Pour une deuxième année consécutive, la Commission de la construction du Québec est fière de s'associer à la Sûreté du Québec dans le cadre de sa campagne annuelle sur la sécurité routière et récréotouristique afin d'encourager l'ensemble des membres de l'industrie à faire preuve de prudence et à adopter des comportements sécuritaires au volant d'un véhicule ou d'une embarcation.

Chaque année, c'est plus de 80% des travailleurs et des employeurs de l'industrie, ainsi que leurs proches, qui sont en congé pendant les vacances de la construction.



- Toujours porter votre veste de flottaison individuelle
- Assurez-vous d'avoir les documents et l'équipement requis à bord de l'embarcation
- Avoir l'habileté pratique pour naviguer votre embarcation avec précision



- Portez un casque en tout temps
- Respectez la limite de vitesse de 50 km/h en sentier

Pour en apprendre davantage sur la sécurité nautique, consultez le site Web de la SQ, au www.sq.gouv.qc.ca. Vous y trouverez de nombreux conseils pratiques et le *Guide de sécurité nautique*, publié par Transports Canada (TP-511F).

RAPPEL CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ

LE CONGÉ ANNUEL D'ÉTÉ POUR LES TRAVAILLEURS DES QUATRE SECTEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DÉBUTERA LE DIMANCHE 19 JUILLET 2015, À 0 H 1, ET SE TERMINERA LE SAMEDI 1^{er} AOÛT, À MINUIT.

Durant cette période, les chantiers seront obligatoirement fermés et tout travail étant exécuté alors devra être rémunéré au taux de salaire applicable, selon les dispositions des conventions collectives sectorielles. Des exceptions sont toutefois prévues pour certains chantiers.

Consultez les conventions collectives aux sections traitant des congés annuels obligatoires pour obtenir plus de renseignements concernant les exceptions prévues.

La CCQ en profite pour vous souhaiter de bonnes vacances cet été !

L'INDUSTRIE LANCE SON NOUVEAU PAEF 2015-2024

C'est avec une grande fierté que l'industrie de la construction a lancé le 23 mars dernier le Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF) 2015-2024, en présence du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, et de la ministre de la Justice, responsable de la Condition féminine et de la région de l'Outaouais, Mme Stéphanie Vallée. Cette nouvelle mouture du programme, initialement lancé en 1997, a reçu un accueil favorable des différents groupes concernés.

AU MOINS 3 % DE FEMMES D'ICI 2018

Consultez le Programme d'accès à l'égalité des femmes au ccq.org

Découvrez le Programme de formation des femmes en entreprise au fiersetcompetents.com.



FORMATION EN LIGNE

CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE

En mars dernier, la CCQ lançait sa deuxième formation en ligne pour les salariés de l'industrie de la construction. Encore une fois, la réponse des travailleurs envers cette alternative a été très positive. Plus de 800 salariés se sont inscrits à la formation en ligne Chariot élévateur télescopique, où la portion théorique est réalisée en ligne en approximativement deux heures et la partie pratique au centre de formation professionnelle en une journée.

Les participants ont été nombreux à faire des commentaires positifs sur la formation en ligne. Ils ont particulièrement apprécié la réduction du temps de déplacement ainsi que la possibilité de suivre la formation à leur rythme et selon leur disponibilité. La qualité de la formation ainsi que l'utilisation abondante de photos et de vidéos ajoutant au réalisme ont également eu la cote.

L'adhésion à la formation en ligne n'est plus à démontrer et l'ajout d'autres formations en ligne au répertoire de perfectionnement de la CCQ est maintenant inévitable.

À suivre...



COURS DE PERFECTIONNEMENT

ESTIMEZ LES MESURES INCITATIVES AUXQUELLES VOUS POURRIEZ AVOIR DROIT!

Les travailleurs de l'industrie de la construction qui satisfont aux conditions générales d'admission peuvent bénéficier d'un soutien financier offert par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC).

Vous suivez une formation et souhaitez avoir un aperçu du montant dont vous pourriez bénéficier?



Consultez dès maintenant le nouvel estimateur des mesures incitatives en ligne, sur le site fiersetcompetents.com.

MONDIAL DES MÉTIERS

DEUX QUÉBÉCOIS SE QUALIFIENT
POUR LE 43^e MONDIAL DES MÉTIERS



M. Bettez a gagné la médaille d'or en réfrigération lors d'une compétition aux Pays-Bas, et M. Gauvreau a remporté le même titre, lors du WorldSkills Oceania Competition, qui a eu lieu en avril, en Nouvelle-Zélande.

M. Bettez et M. Gauvreau sont un modèle d'excellence pour l'ensemble de l'industrie de la construction. Nous leur souhaitons la meilleure des chances lors de cette compétition !



Crédit photo : Josée Lecompte

Rangée derrière : tous les membres du CFPIC
Rangée devant : entraîneurs et récipiendaires de la bourse

PROFIL PROFESSIONNEL

METTEZ EN VALEUR VOS COMPÉTENCES



**FAITES COMME PLUSIEURS MILLIERS DE TRAVAILLEURS,
ET REMPLISSEZ DÈS MAINTENANT VOTRE PROFIL PROFESSIONNEL**

Déjà plus de 31 000 travailleurs ont rempli leur profil professionnel. Vous désirez faire de même ? Rien de plus simple ! Accédez aux services en ligne de la CCQ et remplissez le vôtre. Pas encore inscrit aux services en ligne ? Visitez le ccq.org.

Votre employabilité est entre vos mains

POINTS DE SERVICE ITINÉRANTS

CALENDRIER 2015 DISPONIBLE

La CCQ continue de se déplacer dans les régions du Québec en 2015, afin d'aller à la rencontre des travailleurs et des employeurs de l'industrie. Pour connaître les endroits visités, consultez la section « Calendrier des points de service itinérants 2015 », sous l'onglet « Contactez-nous » du site ccq.org.



DÉPÔT DE PLAINTES DE CHANTIER

NOUVEAU FORMULAIRE MAINTENANT DISPONIBLE

Vous soupçonnez des irrégularités sur un chantier qui contreviennent aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur dans l'industrie? Signalez-les sans tarder à la Commission de la construction du Québec (CCQ) en déposant une plainte de chantier.

COMMENT NOUS FAIRE PART D'UNE SITUATION JUGÉE NON CONFORME SUR UN CHANTIER ?

- En remplissant le formulaire en ligne ;
- En téléphonant au **514 593-3132** ou au **1 800 424-3512** ;
- En vous présentant à l'un des bureaux régionaux de la CCQ.

Pour nous joindre

Service à la clientèle
(sans frais, où que vous soyez)
1 888 842-8282

ccq.org

Des bureaux de la CCQ sont situés dans une dizaine de régions du Québec. Pour connaître le bureau le plus près de chez vous, veuillez consulter notre site Web ou communiquer avec le service à la clientèle de votre bureau régional.



Réalisé par la Direction des communications
Commission de la construction du Québec
Case postale 2040
Succursale Youville
Montréal (Québec) H2P 0A9

PU 90-01 (1406)

Conception graphique de la grille et montage: Karine Verville
Révision: Féminin pluriel

*Bien que le masculin soit utilisé, les termes relatifs aux
personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.*